



SOLIDAIRES FINANCES

Centre des Finances Publiques – Local Syndical

Cité Administrative,

20 Quai Hippolyte Rossignol 77 000 Melun

Tél : 06 14 26 81 75 ou 06 58 63 21 24

Melun, le 30 mai 2022

DÉCLARATION LIMINAIRE POUR LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU CHSCT DU 30 MAI 2022

Monsieur le Président,

Au mois de mars, nous avons appris que le réchauffement climatique risquait, éventuellement, d'atteindre le point d'indice. C'est un sale temps pour la planète, mais peut-être un début de bonne nouvelle pour notre rémunération. En tout cas, notre pouvoir d'achat n'a pas attendu l'actuelle crise pétrolière pour dégringoler. Solidaires Finances reste fortement impliquée sur la question du pouvoir d'achat au travers ses actions nationales : pour une augmentation massive du point d'indice et de tout le système indemnitaire, et l'attribution de 85 points d'indice supplémentaires pour l'ensemble des fonctionnaires. Solidaires Finances se montre très réservée par rapport à cette annonce de revalorisation et attend les propositions du gouvernement. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient !

Le 14 mars, la ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques a présenté le premier plan 2022-2025 sur la santé au travail de la Fonction Publique. Il est présenté, après deux ans de réflexion, avec l'ambition affichée d'améliorer durablement la prévention des risques professionnels. Cependant, il ne prévoit pas de moyens pour permettre sa mise en œuvre et n'imposera aucune mesure aux employeurs publics. Comme souvent, beaucoup d'annonces et peu d'effets !

En ce qui concerne la dissolution prochaine du CHSCT dans le Comité Social d'Administration (le CSA), un petit rappel nous apparaît opportun. Le CHSCT, tel que nous le connaissons aujourd'hui, est l'aboutissement d'un long processus historique. Ainsi, fidèle à l'esprit du programme du Conseil National de la Résistance, la loi du 11 octobre 1946 a imposé aux employeurs la création et le financement de services médicaux dans l'entreprise. Les lois Auroux du 23 décembre 1982 ont apporté leur pierre à l'édifice, pour aboutir à la création des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). L'évolution récente y a ajouté le volet dialogue social qui permet d'informer, de recueillir des avis et donner aux représentant·es du personnel des outils d'action. Le maître mot restant la prévention. Car c'est bien l'idée de prévention qui a guidé la création des CHSCT, au travers, par exemple des visites de sites, de l'examen du registre Santé et Sécurité au Travail, ou encore de l'examen des fiches de signalement. Plus qu'hier, ces points revêtent aujourd'hui une importance particulière. C'est en effet très largement à travers ces documents que l'on décèle désormais le malaise et l'inquiétude des agent·es de notre administration.

Les restructurations de nos administrations n'ont fait qu'exacerber une situation déjà très compliquée. La peur du lendemain touche quasiment tous les services, la démotivation est prégnante. Soumis depuis près de 20 ans aux restructurations, à des vagues successives de suppressions de postes et à une hausse de la charge de travail, les agent·es des Finances subissent une dégradation continue et préoccupante de leurs conditions de travail. Le CHSCT, en tant qu'instance distincte, aborde des sujets qui complètent ceux évoqués en Comité Technique Local. En ce sens, il constitue un révélateur de l'état d'esprit et de l'atmosphère des services. Une sorte de baromètre social informel. Ainsi, nous ne comprenons pas le remplacement du CHSCT par les Formations Spécialisées (FS) au sein du CSA. Nous ne pouvons qu'espérer que ce dispositif sera extraordinaire et permettra d'annihiler tous les effets néfastes liés aux restructurations pour ainsi justifier ce remplacement.

Pour Solidaires Finances, la seule prévention possible est de permettre la réalisation des missions avec les moyens matériels et humains nécessaires, sans détériorer les conditions de travail par des réorganisations destructrices de service public.

À la DGFIP, le 18 mai, le Directeur Général a écrit à l'ensemble des agent·es pour les convier à un « remue-méninges » (évitons « brainstorming », ça sonne trop cabinet privé et ce n'est pas bien vu en ce moment) afin de définir ensemble les orientations stratégiques de la DGFIP pour les années à venir : le contrat d'objectifs et de moyens. À grand renfort d'éléments de langage peu subtils et une dose de flatteries individualistes, il s'agit en fait de la rédaction du petit manuel de « Comment scier la branche sur laquelle vous êtes assis ». Alors que nous subissons déjà les effets néfastes du Nouveau Réseau de Proximité et des suppressions d'emplois à outrance, alors que nos conditions de travail sont déjà dégradées, notre administration nous demande de lui donner des idées pour aller encore plus loin dans la destruction du service public.

Concernant l'ordre du jour et plus particulièrement la mise en place « d'espaces dynamiques de travail », malgré la sémantique utilisée, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'espace de « flex-office ». Solidaires Finances rappelle son opposition à ce type d'espace de travail et son attachement à un espace de travail individualisé. De plus dans le pré-projet présenté, il n'est nullement intégré les risques psychosociaux qui pourraient découler de la mise en place de tels espaces de travail.

D'ailleurs, nous savons déjà que le « flex-office » a des conséquences pour les personnels :

- une difficulté de s'isoler et donc d'être potentiellement interrompus par les échanges de collègues ou autres bruits ;
- une perte d'ambiance d'équipe et la dégradation des collectifs de travail (qui ont déjà été atteints par le développement du télétravail du fait de la pandémie) ;
- le sentiment de ne pas avoir de postes de travail confortables ou idéalement placés ;
- des conflits entre collègues, etc.

De manière indirecte, ces espaces de travail inadaptés risquent d'entraîner détérioration de la santé et absentéisme.

Or il vous incombe de prendre les mesures nécessaires pour préserver la santé et la sécurité des agent·es, avec une obligation de résultat en la matière.

Concernant la présentation du partenariat avec « France Victimes », nous soutenons la mise en place de celui-ci, mais nous tenons à ce que la parole des victimes ne soit plus étouffée au sein de nos directions, qu'il y ait un véritable suivi des signalements fait par nos collègues, que les faits dénoncés ne soient plus minimisés, que les dossiers ne soient pas « mis sous le tapis » ou encore que la victime ne soit plus vue comme le ou la coupable.